

Rapport Article 29 Loi Energie Climat Année 2025

Périmètre	IVO CAPITAL PARTNERS
Destinataire(s) du Rapport	ADEME, AMF
Périodicité	Annuelle
Période couverte	2025
Personne en charge de la rédaction du Rapport	Marion Bougel
Date de rédaction	juin 2026

I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

IVO Capital Partners est convaincue que l'analyse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) apporte une meilleure compréhension des entreprises et de leurs perspectives de rendement à long terme. Les équipes d'IVO Capital Partners estiment donc que l'investissement responsable et l'intégration des risques ESG à leurs analyses d'investissement font partie intégrante de leurs obligations fiduciaires.

L'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance s'effectuent sur le périmètre des 7 fonds UCITS qui représentent 84% AUM totaux d'IVO Capital Partners (au 31/12/2025):

- IVO Emerging Markets Corporate Debt : 1 120,6 M€ d'encours
- IVO Emerging Markets Corporate Debt Short Duration SRI : 306,4 M€ d'encours
- IVO Global High Yield : 33,7 M€ d'encours
- IVO 2028 : 236,4 M€ d'encours
- IVO IG 2030 : 152,8 M€ d'encours
- IVO Euro Flexible Short Duration SRI: 63,2 M€ d'encours
- IVO Euro High Yield: 8,2 M€ d'encours

Cette analyse est réalisée selon 3 leviers d'action.

1. Levier #1 : Exclure de l'univers d'investissement les entreprises et les secteurs sujets à des controverses ESG

Modification intervenue dans l'année

Dans le cadre de l'obtention du label LuxFLAG ESG en 2025 pour le fonds Euro Flexible Short Duration SRI, des exclusions supplémentaires ont été introduites, en complément de la politique d'exclusion générale, afin de se conformer aux exigences du label

Au niveau de la société de gestion.

Les secteurs totalement exclus :

- Armes controversées : Entreprises impliquées dans le développement, la production, le stockage, l'utilisation ou le transport de sous-munitions, mines antipersonnelles, et les armes chimiques, biologiques ou nucléaires

- Financement direct ou indirect des pays sous embargos commerciaux et sanctions internationales : l'Afghanistan, la République de Centrafrique, la République Démocratique du Congo, l'Érythrée, la Guinée-Bissau, l'Iran, l'Irak, le Liban, la Libye, le Mali, la Corée du Nord, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud, la Syrie et le Yémen

Les secteurs exclus selon le degré d'implication de l'émetteur

- Sables bitumineux : entreprises avec plus de 10% de leurs revenus venant de l'extraction de sables bitumineux
- Armes conventionnelles : entreprises ayant plus de 20% de leurs revenus liés à l'armement
- Extraction de charbon thermique : nous n'augmenterons pas nos positions sur les entreprises déjà présentes en portefeuille qui réalisent plus de 15% de leurs revenus dans l'extraction de charbon, et nous engageons à ne pas initier de nouvelles positions qui ne respecteraient pas ce critère
- Afin de protéger le jeune public et les personnes vulnérables des contenus non-éthiques, nous excluons totalement de notre univers d'investissement les émetteurs spécialisés dans les activités pornographiques (pure players, cinéma, producteurs ou distributeurs de jeux vidéo, magasins physiques) et les entreprises réalisant plus de 5% de leurs revenus de ces activités (intérêts minoritaires ou autres).

Les secteurs exclus en l'absence de politique responsable :

- Tabac : sociétés réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans l'industrie du tabac, comprenant les producteurs et les distributeurs, et n'ayant pas de politique responsable en termes de santé et d'environnement.
- Jeux d'argent : entreprises opérant dans le milieu des jeux d'argent (casinos, sites de paris en ligne, émissions télévisées, bookmakers) n'ayant pas de politique et de formation adéquate des employés au sujet de la lutte contre le blanchiment d'argent.
- Huile de palme et pâte à papier : producteurs d'huile de palme et de pâte à papier qui n'ont pas de politique responsable au sujet de la restauration de la forêt, de la protection de la faune et de la protection de l'environnement.
- Bien-être animal : entreprises avec plus de 10% de leurs revenus dans l'industrie textile (producteurs et distributeurs) qui n'ont pas de politique anti-fourrure ou qui ne confirment pas ne pas être engagé dans une activité utilisant la fourrure.
- Activités dans les pays soumis à des sanctions internationales : nous veillons à ce que les activités des entreprises qui ont des activités significatives (5% des revenus) dans l'un des 16 pays sanctionnés ne soient pas sanctionnées par les Nations Unies. Après avoir vérifié cela, nous nous assurons qu'elles ont adopté une politique responsable incluant a minima des éléments au sujet des droits de l'Homme.

Au niveau du fonds labellisé ISR.

Sont exclus au regard d'un critère environnementale :

- Tout émetteur dont plus de 5% de la production totale de combustibles fossiles liquides ou gazeux provient de l'exploration, l'extraction, le raffinage de combustibles fossiles liquides ou gazeux non conventionnels définis par le Comité Scientifique et d'Expertise de l'Observatoire de la finance durable (schistes bitumineux, le gaz et l'huile de schiste, le pétrole issu de sables bitumineux (oil sand), le pétrole extra-lourd, les hydrates de méthane, le pétrole et gaz

offshore ultra-profonds et les ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'Arctique).

- Tout émetteur dont plus de 5% de l'activité relève de l'exploration, l'extraction, le raffinage de charbon thermique ou de la fourniture de produits ou services spécifiquement conçus pour ces activités, tels que le transport ou le stockage ; ainsi que tout émetteur développant de nouveaux projets d'exploration, d'extraction, de transport de charbon thermique.
- Tout émetteur développant de nouveaux projets d'exploration, d'extraction, de raffinage de fossiles liquides ou gazeux, conventionnels et/ou non conventionnels.
- Tout émetteur dont la part totale des revenus provient de la génération d'électricité ayant une intensité CO2 supérieure à 100gCO2e/kWh.

Sont exclus au regard d'un critère social, tout émetteur soupçonné de violations graves et/ou répétées d'un ou plusieurs principes du Pacte Mondial (UN Global Compact).

Sont exclues les obligations souveraines émises par des Pays et territoires :

- Figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales.
- Figurant sur la liste noire ou la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI). - Dont la dernière version de l'indice de perception de la corruption publié par Transparency International est strictement inférieure à 40/100.

Au niveau du fonds labellisé Luxflag :

- Tout émetteur tirant 1 % ou plus de son chiffre d'affaires de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de charbon thermique et de lignite.
- Tout émetteur tirant 10 % ou plus de son chiffre d'affaires de l'exploration, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles pétroliers
- Tout émetteur tirant 50 % ou plus de son chiffre d'affaires de l'exploration, de l'extraction, de la production ou de la distribution de combustibles gazeux.
- Tout émetteur dont l'activité principale (>50% des revenus) provient de la génération d'électricité ayant une intensité CO2 supérieure à 100gCO2e/kWh. - Tout émetteur soupçonné de violations graves et/ou répétées d'un ou plusieurs principes du Pacte Mondial (UN Global Compact) et l'un ou plusieurs des Principes Directeurs de l'Organisation de Coopération et du Développement Economique (OECD).
- Tout émetteur qui cultive ou produit du tabac et tout émetteurs dont plus de 15% du chiffre d'affaires provient de services de soutien au tabac (filtres, fumoir, e-cigarette...), de la vente et/ou de la distribution de tout produit du tabac traditionnel.
- Tout émetteur susceptibles d'être impliquées (qu'il s'agisse d'allégations crédibles ou d'une implication avérée), et/ou dont les organes de direction pourraient être impliqués dans des atteintes graves ou très graves, en violation d'un ou plusieurs des cadres suivants : les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales relatifs à la conduite responsable des entreprises.
- Tout émetteurs souverains ou corporatifs et/ou des personnes ou entités impliquées dans des pays ou entités figurant dans l'une des listes suivantes : les régimes de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies, la liste des juridictions à haut risque faisant l'objet d'un Appel à

l'action par le Groupe d'action financière (GAFI), ou la liste consolidée des personnes, groupes et entités faisant l'objet de sanctions financières de l'Union européenne.

2. Levier #2 : Evaluer la qualité des entreprises en intégrant les risques et opportunités ESG dans les décisions et le suivi d'investissement

Modification intervenue dans l'année

Aucune modification n'est intervenue dans l'année concernant le calcul de nos exigences de spread pour les orange flags et les red flags, qui sont restées les suivantes :

Sustainalytics Score Analyst view	A 0 – 32	B 32 – 50	C 50 – 60	D 60+
Green flag	Société pouvant faire l'objet d'un investissement			
Orange flag	Investissement si spread supérieur au spread CEMBI moyen à notation similaire +15%		Investissement si spread supérieur au spread CEMBI moyen à notation similaire +30%	
Red flag	Investissement si spread supérieur au spread CEMBI moyen à notation similaire +30%			
Black flag	Sociétés exclues de notre univers d'investissement quel que soit leur classement			

Recommandation interne motivée par nos échanges avec l'émetteur, nos recherches additionnelles, l'appréciation du gérant et une méthodologie qui s'appuie sur la matrice de matérialité du Sustainability Accounting Standards Board.

Nous procédons à l'évaluation du niveau de qualité ESG de la société au moment de l'achat et procédons à une revue des indicateurs une fois par an.

Collecte des données

IVO Capital Partners s'appuie sur quatre types d'indicateurs ESG pour son analyse extra-financière :

- Indicateurs environnementaux
- Indicateurs sociaux
- Indicateurs de gouvernance
- Indicateurs sur les droits de l'Homme

L'étude préliminaire des indicateurs fournis par nos prestataires de services ESG nous permet de classer nos émetteurs potentiels selon leur note ESG Sustainalytics :

- A – les « meilleures » entreprises en termes d'ESG
- B – les entreprises ayant un bon niveau d'ESG
- C – les entreprises ayant un niveau d'ESG moyen
- D – les entreprises devant améliorer leur politique ESG

Analyse interne complémentaire

L'équipe ESG émet une recommandation motivée par ses échanges avec l'émetteur, ses recherches additionnelles, l'appréciation du gérant et une méthodologie propriétaire qui s'appuie sur la matrice de matérialité du Sustainability Accounting Standards Board.

Green flag – L'analyste estime que les risques ESG matériels à l'entreprise ne sont pas susceptibles d'impacter la performance financière de l'émetteur et le rendement de ses obligations.

Orange flag – L’analyste identifie au moins une problématique ESG matérielle qui est susceptible d’impacter négativement le rendement des obligations de l’émetteur.

Red flag – L’analyste estime que le risque financier lié à la gestion des problématiques ESG est très élevé et qu’il est susceptible d’entraver la capacité de remboursement de l’émetteur à court terme.

Black flag – L’analyste juge qu’un investissement représenterait un risque de baisse de rendement ou de défaut de paiement lié au risque ESG trop important pour IVO Capital Partners.

Nous procédons à l’évaluation du niveau de qualité ESG de la société au moment de l’achat et procédons à une revue des indicateurs une fois par an.

Intégration de l’analyse ESG à la due diligence

Les risques associés à l’environnement, la société et la gouvernance impactent nos décisions d’investissement en fonction du niveau de recommandation défini par notre analyse interne. Cette dernière étape détermine si l’émetteur évalué répond aux exigences d’IVO Capital Partners en termes de qualité ESG, condition préalable à tous nos investissements.

Approche “Best in Universe” pour le fonds IVO Emerging Markets Corporate Debt Short Duration SRI et Euro Flexible Short Duration SRI

Dans une démarche d’amélioration continue, nous souhaitons mettre en place une approche d’investissement responsable plus exigeante sur certains de nos fonds. En plus des exclusions sectorielles et de notre méthodologie d’intégration ESG, nous appliquons alors un filtre d’exclusion supplémentaire.

Ce screening concerne pour l’instant le fonds IVO Emerging Markets Corporate Debt Short Duration SRI. Nous avons choisi une approche Best-in-Universe afin de privilégier les acteurs faisant preuve d’innovation et d’adaptation face aux problématiques ESG. Ainsi, nous excluons les émetteurs dont la qualité ESG est inférieure à au moins 70 % des émetteurs de l’univers d’investissement. L’univers d’investissement correspond à l’univers investissable des obligations émergentes en devises dures. IVO Capital Partners calcule le classement des performances ESG des entreprises à partir de cet univers d’investissement et des notes Sustainability.

Sur le fonds IVO Euro Flexible Short Duration SRI, nous avons retenu un critère de surperformance ESG par rapport à notre univers d’investissement. Celui-ci vise à favoriser la sélection d’émetteurs présentant un profil extra-financier plus favorable que celui de l’univers d’investissement. Dans ce cadre, le fonds cherche à maintenir un score de risque ESG inférieur à celui de l’univers d’investissement, après exclusion des 20 % d’émetteurs les moins bien notés de cet univers. Cette approche permet d’effectuer la comparaison avec un univers de référence reflétant les pratiques ESG les plus faibles tout en privilégiant les émetteurs présentant une meilleure gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance au sein de leur secteur.

Levier #3 : S’engager aux côtés des sociétés de notre portefeuille pour les aider à adopter des bonnes pratiques ESG

Engagement au sein de Climate Action 100+

En juin 2020, IVO Capital Partners a rejoint l'initiative d'investisseurs *Climate Action 100+*, lancée en décembre 2017 au cours du One Planet Summit et considérée comme l'une des initiatives les plus pertinentes pour répondre aux enjeux du changement climatique.

Climate Action 100+ vise à garantir que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre au monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique. Aux côtés des 450 investisseurs de l'initiative représentant un total d'actifs de 40 000 milliards de dollars, IVO Capital Partners demande aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication financière liée au climat.

IVO Capital Partners est un membre actif des coalitions d'investisseurs qui s'engagent auprès des entreprises suivantes : Sasol, Vale SA, AES et Suzano.

Accompagnement Sustainalytics

IVO Capital Partners souscrit au service d'engagement Sustainalytics centré sur les risques matériels,

i.e. les risques ESG auxquels les entreprises sont le plus exposées et qui peuvent avoir un impact significatif sur leur performance financière. Sustainalytics entame un dialogue constructif avec les entreprises les plus exposées en termes de risques ESG afin de les aider à mieux gérer ces risques et à mettre en place des bonnes pratiques.

L'objectif de cet engagement est d'aider les investisseurs à protéger leur valeur à long terme en s'engageant auprès d'entreprises à haut risque sur leurs risques ESG financièrement matériels. Sustainalytics fournit un engagement collaboratif et constructif pour aider les entreprises à haut risque de nos portefeuilles à mieux identifier, comprendre et gérer leurs risques ESG.

Présentation de Sustainalytics

Sustainalytics est l'une des principales sociétés de notation et de recherche ESG, avec 600 salariés et plus de 700 clients. Elle appartient à Morningstar, PGGM, ABN AMRO MeesPierson et Renewal Partners. Ses principaux clients sont des banques ou gestionnaires d'actifs et de fortune tels que Blackrock, Amundi Asset Management, Goldman Sachs Asset Management, ou encore des émetteurs d'obligations vertes comme Apple ou Starbucks Coffee. Elle travaille en collaboration avec des indices tels que S&P, JP Morgan, ou encore des plateformes comme Morningstar.

Sustainalytics est engagé auprès de plus de 500 émetteurs dans le monde et le service d'engagement auquel nous avons souscrit s'applique à l'ensemble de notre activité obligataire. Un dossier d'engagement est clos lorsque la note de risque ESG de l'entreprise passe sous la barre des 28 ou lorsque la performance ESG de l'entreprise atteint les 40 % les mieux notés de son secteur.

Sustainalytics propose plusieurs approches d'investissement responsable :

- Sélection négative : exclusion d'entreprises faibles en termes d'ESG ou impliquées dans des industries controversées
- Sélection sur des normes : identification des entreprises qui ne respectent pas les législations et les normes internationales
- Sélection positive : investissement dans les entreprises les plus performantes en termes d'ESG
- Intégration : incorporation de l'analyse ESG dans le processus d'investissement et de

valorisation afin d'améliorer le profil de rendement-risque d'un portefeuille d'investissement

- Engagement : engagement collaboratif et direct et vote par procuration sur des considérations ESG
- Investissement d'impact et thématique : investissement ciblé sur des entreprises ayant pour but de résoudre les défis liés au développement durable.

Notation risque ESG

La notation risque ESG de Sustainalytics mesure l'exposition d'une entreprise aux risques ESG et sa gestion des risques ESG matériels d'un point de vue financier. L'exposition d'une entreprise est déterminée par l'industrie dans laquelle elle opère et par ses caractéristiques internes. Une problématique ESG est considérée comme matérielle si l'entreprise est suffisamment exposée à celle-ci. La gouvernance d'entreprise est par exemple matérielle pour toutes les entreprises. Les entreprises sont ensuite classées dans cinq catégories de risque : négligeable, faible, moyen, élevé et sévère.

Sustainalytics mesure d'abord l'exposition globale de l'entreprise aux risques ESG. Sont ensuite distingués les risques gérables et les risques ingérables : par exemple, une entreprise pétrolière sera toujours confrontée aux risques liés au carbone à moins qu'elle ne change son modèle économique. L'entreprise adresse une partie du risque gérable à l'aide de politiques et de programmes spécifiques. Le reste du risque non géré constitue l'écart de gestion. La notation risque ESG additionne le risque ingérable et l'écart de gestion.

Sustainalytics s'appuie sur une revue annuelle des données de l'entreprise, des actualités, des rapports d'industrie et d'ONG, des comparables et des retours de l'entreprise, ainsi que sur une surveillance quotidienne des actualités liées à l'entreprise.

Recherche sur les controverses

Sustainalytics suit environ 83 000 sources dans le monde avec une couverture de plus de 15 000 émetteurs. Les incidents (poursuite judiciaire ou déversement de pétrole par exemple) sont identifiés et requalifiés en controverses. La controverse est ensuite notée de 1 à 5 (faible, modérée, significative, forte, sévère). Enfin, Sustainalytics estime l'évolution de la notation sur les 12 prochains mois en fonction de plusieurs critères comme les facteurs de risque et les systèmes de gestion.

B. Moyens internes déployés par l'entité

En 2025, l'équipe de recherche ESG sur les fonds UCISTS est composée de :

- Marc-Antoine Vinot, Analyste ESG : Marc-Antoine Vinot a rejoint IVO Capital Partners en 2025 en qualité d'analyste ESG. Il participe aux travaux d'analyse extra-financière et contribue activement à l'intégration des critères ESG au sein du processus d'investissement. Il intervient notamment sur les fonds bénéficiant des labels ISR et LuxFLAG, veillant au respect des exigences réglementaires et des meilleures pratiques de marché. Marc-Antoine est issu d'un parcours en Finance et Management global des risques à l'ESSCA et à CentraleSupélec.

L'ensemble de l'équipe d'IVO Capital Partners a accès à la recherche ESG de la société de gestion, notamment aux fiches d'analyse ESG produites pour chaque entreprise en portefeuille ou susceptible de faire l'objet d'un investissement.

Les équipes d'IVO Capital Partners impliquées dans l'activité d'investissement responsable sont :

- Les co-fondateurs (Président et Directeurs Généraux) : sponsors formels de la politique d'investissement responsable de la société de gestion
- L'analyste ESG / responsable ESG : mise en place de la politique d'investissement responsable, coordination des actions, rédaction des analyses ESG, formation interne sur la finance durable et à impact
- Les gérants des fonds et mandats : gestion des stratégies d'investissement responsable
- L'équipe d'analystes : application de la politique d'exclusion, soutien aux analyses ESG
- L'équipe commerciale : promotion des produits d'investissement responsable
- L'équipe juridique : responsabilité de la documentation légale du fonds
- L'équipe risque et reporting, le Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI) : gestion des risques et reporting, contrôle de second niveau."

Recours à des prestataires externes et fournisseurs de données :

Afin d'implémenter sa politique d'investissement responsable, IVO Capital Partners s'appuie sur des sources d'informations et des prestataires extérieurs variés, en capitalisant sur l'expertise et les connaissances de chacun de ses partenaires :

- Données et notation ESG, recherche sur les controverses : Sustainalytics, l'une des principales sociétés de notation et de recherche ESG, complétée par Morningstar et Bloomberg
- Recherche sur les controverses et actualités émetteurs : en complément de Sustainalytics, les services d'information financière REDD Intelligence (entreprises des marchés émergents) et Debtwire (marché obligataire)
- Empreinte carbone et environnementale, alignement de température : Trucost, ainsi que S&P Global Sustainable pour le calcul de l'alignement entre classes d'actifs
- Biodiversité : Sustainalytics et S&P Global
- Recherche ESG complémentaire : la recherche ESG de Moody's et celle de certains brokers, comme DNB, à laquelle IVO Capital Partners est abonnée.

Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes

Formations du personnel

IVO Capital Partners a déployé un programme de formation interne sur la finance durable et à impact, structuré autour de plusieurs modules :

- Un premier module, « Exclusions IVO », consiste en une formation des nouveaux membres de l'équipe de gestion à leur arrivée, complétée par un rappel chaque début d'année, et vise l'entraînement à l'évaluation et à la validation des émetteurs au regard de la politique d'exclusion du groupe.
- Un deuxième module, « Controverses ESG », repose sur le même rythme de formation des nouveaux arrivants et de rappel annuel, et porte sur l'entraînement à la recherche et à l'évaluation des controverses ESG afin d'intégrer les différents niveaux de flag ESG (vert, orange, rouge et noir)

Ces deux modules s'adressent à l'équipe de gestion.

- Un troisième module, dispensé en juillet 2025 à l'équipe commerciale, a porté sur le label Luxflag et les caractéristiques ESG du fonds Euro Flexible Short Duration SRI, afin de mieux communiquer

sur ses atouts ESG. Au cours des deux dernières années, 81% des collaborateurs concernés, au sein des équipes d'investissement et commerciale, ont suivi une formation ESG.

Développement de produits financiers et services associés

Au titre du développement de produits et services associés, IVO Capital Partners a labellisé son fonds IVO EM Corporate Debt Luxflag. La société a par ailleurs été audité sur le label ISR pour son fonds IVO EM Corporate Debt Short Duration SRI, qui a été validé pour 2025.

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

La Direction d'IVO Capital Partners est formée à la démarche ESG au même titre que l'équipe de gestion.

Le RCCI d'IVO Capital Partners est également formé à cette démarche.

IVO Capital Partners intègre dans la politique d'investissement responsable de ses fonds UCITS les caractéristiques environnementales ou sociales de ses investissements. Par conséquent, depuis 2021, les évaluations et objectifs individuels et collectifs incluront des éléments qualitatifs et quantitatifs en lien avec les caractéristiques environnementales ou sociales des investissements et le risque en matière de durabilité des portefeuilles gérés.

Ces critères incluent notamment :

- La bonne application de la politique ESG
- Le maintien du label ISR du fonds IVO Emerging Markets Corporate Debt Short Duration SRI
- La pré-validation ESG des nouveaux ordres
- Les évaluations et rémunérations du personnel concerné seront déterminées en fonction de l'atteinte de ces objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Il peut également être rappelé que la gestion de ces risques de durabilité est intrinsèquement liée à l'activité d'un gestionnaire d'actifs pour qui il est impératif de prendre en compte ces enjeux de long terme dans sa stratégie d'investissement au vu de la durée de détention des actifs en portefeuille.

Par conséquent la politique de rémunération d'IVO Capital Partners n'encourage pas la prise de risque de durabilité excessive.

Pour plus d'information relative à l'intégration des caractéristiques environnementales ou sociales et des objectifs d'investissement durable dans les politiques d'investissement, il convient de consulter la rubrique « investissement responsable » du site Internet de IVO Capital Partners : www.ivocapital.com.

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

La société IVO Capital Partners a publié sur son site internet les documents suivants et sont mis à jour à minima annuellement :

- Sa politique d'investissement responsable

- Sa politique d'engagement
- Le code de transparence du fonds IVO Emerging Markets Corporate Debt Short Duration SRI labellisé ISR
- Le rapport d'impact du fonds IVO Emerging Markets Corporate Debt Short Duration SRI labellisé ISR
- Les rapports Article 10 sur ses fonds UCITS
- Les annexes SFDR de ses fonds UCITS
- Sa déclaration sur les principales incidences négatives (règlement SFDR)

La société publie également les reportings suivants :

- UNPRI reports
- Rapport annuel ESG
- Rapport annuel d'impact
- Les rapports Trucost « Paris Alignment », « Carbon Footprint » et « Nature & Biodiversity Risk » des fonds UCITS

Ces documents décrivent en détail le périmètre des investissements et produits financiers concernées par la stratégie d'engagement ainsi que les modalités et sont joints au présent rapport.

Le RCCI prépare également chaque année un rapport spécifique sur la bonne application de la procédure de gestion des risques ESG.

En termes de politique de vote, IVO Capital Partners ne s'engage pas à exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère. Elle pourra toutefois le faire sur décision discrétionnaire des gérants.

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

i) Taxonomie

IVO Capital Partners prend en compte les critères de l'Union Européenne matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sein de ses activités de gestion des fonds UCITS depuis le 31/01/2023. Par conséquent, en date du 31/12/2025, le pourcentage d'investissements des fonds obligataires de IVO Capital Partners alignés sur la taxonomie de l'UE est de 3,89% (75,16 millions d'euros). Ces données n'ont pas été revues par une third party et proviennent de Sustainalytics. Sustainalytics prend en considération les critères techniques de sélection (TSC) de la Taxinomie dans son calcul. Les données publiques des émetteurs sont privilégiées. La méthodologie utilisée par Sustainalytics est conforme à l'article 3 du Règlement Taxinomie ainsi qu'aux Actes Délégués, dans la mesure où elle évalue les activités économiques selon les quatre critères requis : contribution substantielle, absence de préjudice significatif, respect des garanties minimales et conformité aux critères techniques définis par la Commission européenne.

Depuis le 31/01/2023, IVO Capital Partners définit le caractère « durable » de ses investissements sur la Taxonomie européenne. Ainsi, grâce au cabinet de recherche Sustainalytics, IVO Capital Partners est en mesure de calculer ou d'évaluer si les émetteurs sélectionnés ont des activités économiques durables

sur le plan environnemental selon la taxonomie.

ii) Combustibles fossiles.

Au 31 décembre 2025, 11,16% des investissements dans les fonds UCITS gérés par IVO Capital Partners sont exposés de façon majeure aux combustibles fossiles.

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement

Le périmètre de notre stratégie d'alignements avec les objectifs internationaux des Articles 2 et 4 de l'Accord de Paris est défini sur les Fonds UCITS.

F.1 Objectifs quantitatifs à horizon 2040

La fixation d'objectifs quantitatifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2040 suscite actuellement une réflexion approfondie. Toutefois, il est primordial de reconnaître les défis et les biais inhérents à la gestion des portefeuilles d'investissement, qui ne doivent pas être sous-estimés. Parmi ces biais, l'un des plus préoccupants concerne les changements de portefeuille. En effet, les variations dans la composition d'une année à l'autre peuvent avoir un impact significatif sur les résultats de l'empreinte carbone. L'ajout de nouvelles entreprises ou l'exclusion de certaines peut entraîner des variations considérables, rendant ainsi la comparaison ardue et complexe. Cette volatilité des résultats constitue un défi majeur lorsqu'il s'agit de fixer des objectifs quantitatifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il est essentiel de prendre en compte le fait que la gestion des portefeuilles ne peut se focaliser exclusivement sur la recherche de réduction de l'empreinte carbone des actifs sous-jacents. Les décisions d'investissement doivent être éclairées par une multitude de facteurs, tels que la performance financière, la gestion des risques, la diversification, la conformité réglementaire et les objectifs spécifiques des produits financiers. Ainsi, il est crucial de trouver un équilibre judicieux entre les objectifs de réduction des émissions et les autres considérations financières et stratégiques.

Pour aborder efficacement cette problématique, il convient de mettre en place une approche globale et intégrée qui intègre pleinement les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en prenant en compte l'ensemble des aspects de la gestion de portefeuille. Cela peut inclure l'évaluation minutieuse et sélective des entreprises respectueuses de l'environnement, l'engagement actif auprès des entreprises pour encourager des pratiques durables et responsables, ainsi que la surveillance régulière des performances environnementales de nos investissements. En alignant de manière cohérente les objectifs ESG (Environnement, Social, Gouvernance) avec les objectifs financiers, nous pouvons aspirer à une gestion des portefeuilles d'investissement qui soit non seulement durable, mais également véritablement responsable.

En 2024, nous avons renforcé notre ambition climatique en alignant le fonds IVO Emerging Markets Corporate Debt Short Duration SRI sur la version 3 du label ISR. Dans ce cadre, nous avons procédé à une sortie complète des secteurs liés aux énergies fossiles (pétrole, gaz et charbon).

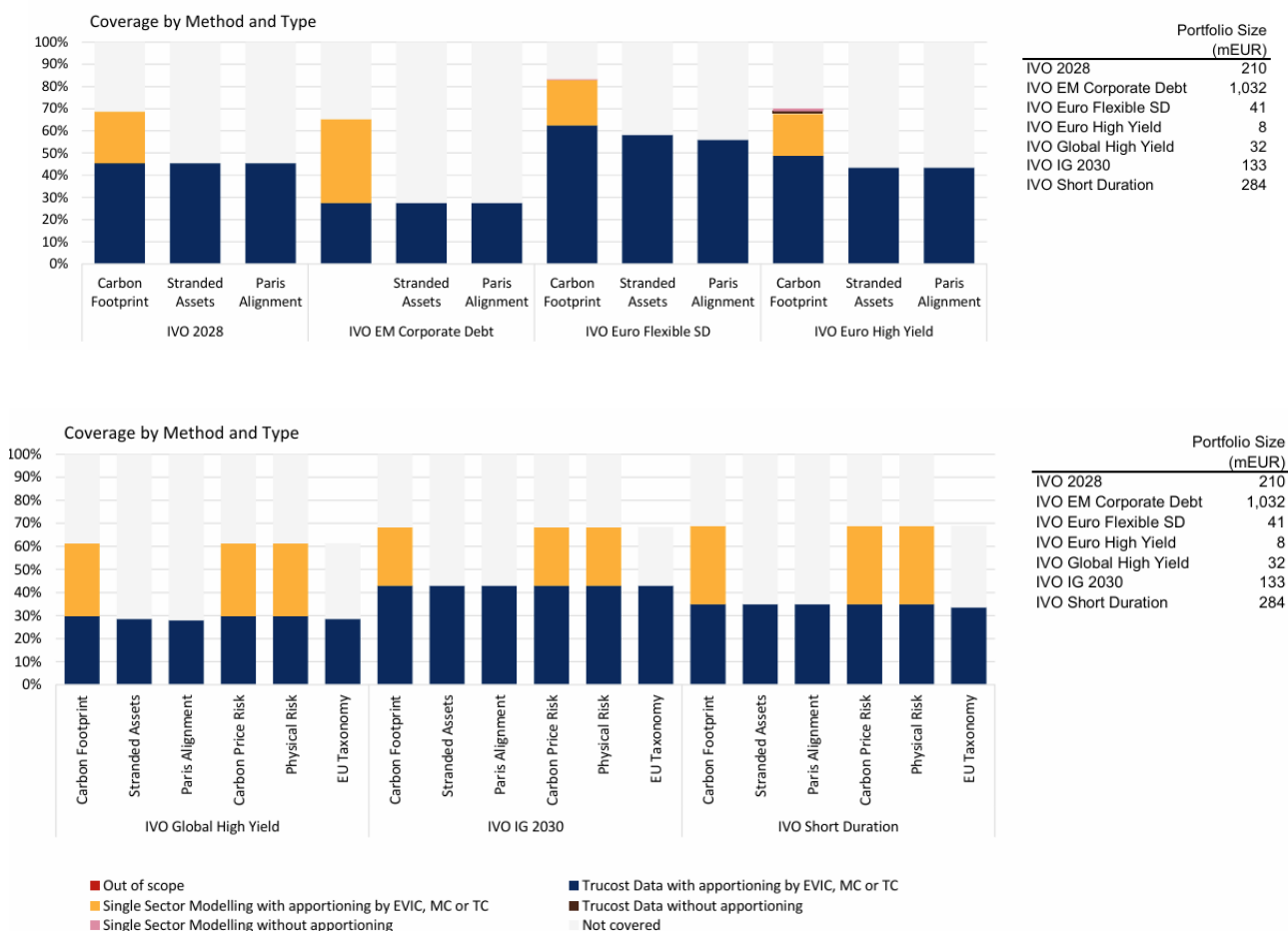
De la même manière, le fonds IVO Euro Flexible Short Duration SRI ne présente aucune exposition aux énergies fossiles dans le cadre de l'obtention du label LuxFLAG ESG en 2025.

F.2. Méthodologies

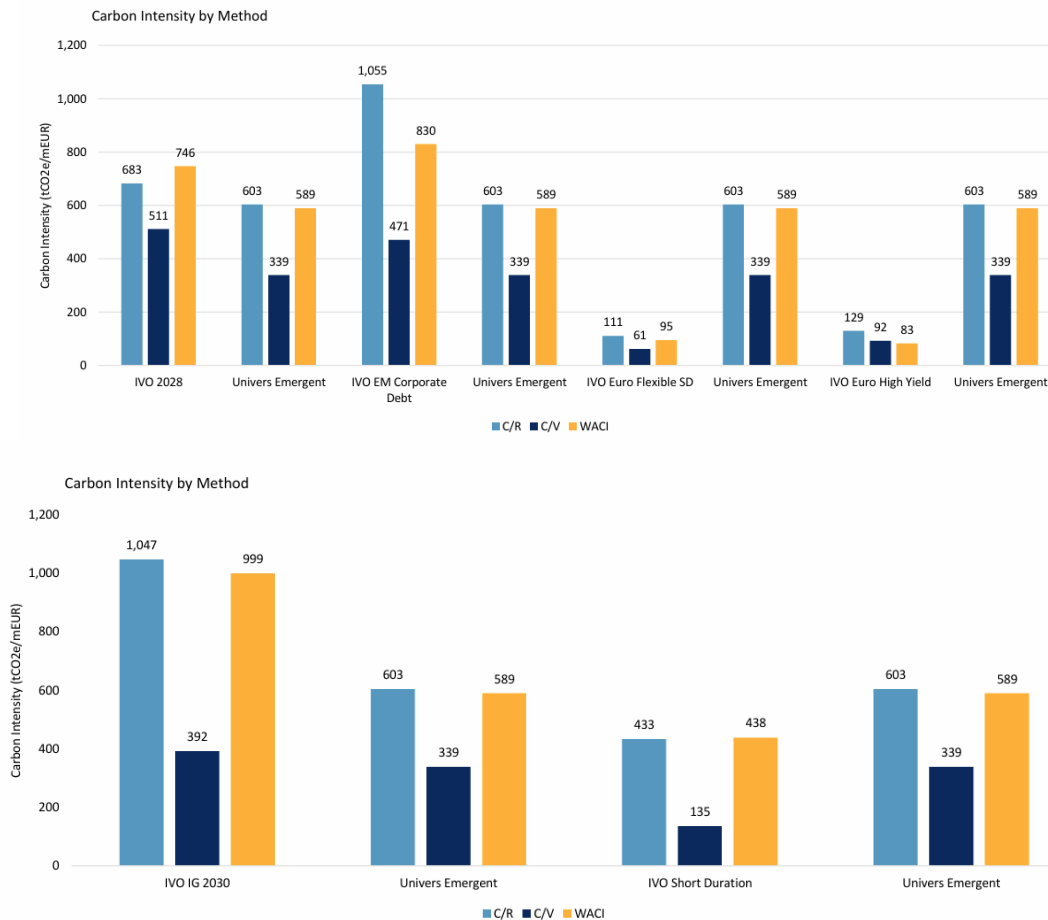
L'empreinte carbone des portefeuilles des fonds UCITS

Afin de mesurer l'empreinte carbone nous faisons appel à Trucost qui grâce à leur méthodologie et de manière annuelle, nous permet de calculer pour nos fonds UCITS, les émissions de CO2 par scope.

A noter que ce chiffre est à remettre en perspective avec la couverture et les estimations de Trucost sur les émetteurs en portefeuille.

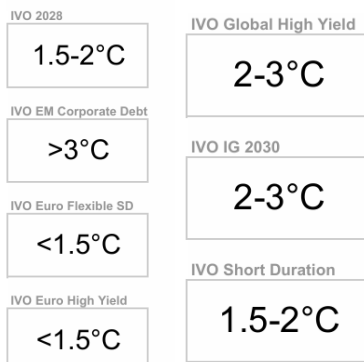


De plus, Trucost nous permet de calculer l'intensité carbone de nos portefeuilles selon trois méthodes de calcul :



La température des fonds UCITS

Enfin, nous sommes également capables de calculer annuellement grâce à Trucost la température de nos portefeuilles à un instant t. Pour la fin d'année 2025, nous avons les températures suivantes :



Vous pourrez retrouver sur notre site l'analyse complète sur nos fonds UCITS.

F.3. Ambition de s'aligner sur la sortie du charbon à horizon 2040.

L'Accord de Paris adopté en 2015 a fait émerger un consensus au niveau international afin de limiter le

réchauffement climatique à +1,5°C d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. La première étape, acceptée au niveau international, consiste en l'abandon progressif du charbon à un rythme différencié selon les régions du fait de contextes différents. Cette mesure se traduit par une fermeture des centrales à charbon d'ici 2030 dans les pays européens et dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans le reste du monde.

La politique d'alignement avec les accords de Paris d'IVO Capital Partners est dans un premier temps centré autour l'extraction de charbon thermique.

IVO Capital Partners exclut le secteur de l'extraction de charbon thermique selon le critère et seuil d'exclusion suivant : sont exclues les entreprises impliquées directement dans l'extraction de charbon (mines) et la production d'électricité utilisant le charbon comme source combustible principale, dont le revenu tiré de ces activités est supérieur à 15% du chiffre d'affaires. Ce chiffre est revu annuellement afin d'être aligné avec l'ambition de sortie totale du charbon d'ici 2040.

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants

Le périmètre de notre stratégie d'alignements avec les objectifs internationaux des Articles 2 et 4 de l'Accord de Paris est défini sur les Fonds UCITS.

En tant qu'investisseur responsable, désireux d'œuvrer pour la promotion des objectifs internationaux de préservation de la biodiversité et de lutte contre son érosion, sur ces fonds UCITS, IVO Capital Partners souhaite privilégier les émetteurs au sein de son portefeuille qui promeuvent les bonnes pratiques à travers des politiques responsables.

Dans un premier temps, les actions d'exclusion et d'engagement visent à lutter contre la déforestation. Cette dernière exerce en effet une pression importante sur la biodiversité terrestre. Les forêts tropicales sont des puits de carbone importants. IVO Capital Partners a donc décidé de focaliser son action sur l'huile de palme et la pâte à papier en raison du déboisement massif engendré par leur culture et des conséquences de ce déboisement sur la faune, la flore, l'activité et les modes de vie des populations autochtones. Ce choix est également guidé par la disponibilité et de la qualité des données à date.

En raison du caractère particulièrement controversé de leur activité, les exclusions porteront en priorité sur :

- Les producteurs qui cultivent des plantations et récoltent les fruits permettant de produire les produits à base d'huile de palme ; et
- Les grossistes (distributeurs) ne distribuant que des produits à base l'huile de palme (i.e. huile de palme brute, raffinée, blanchie, désodorisée)

Ainsi, IVO Capital Partners exclut les producteurs d'huile de palme et de pâte à papier qui n'ont pas de politique responsable au sujet de la restauration de la forêt, de la protection de la faune et de la protection de l'environnement.

Dans un second temps, les actions d'exclusion et d'engagement visent à lutter contre la souffrance animale. En effet, nous souhaitons préserver le bien-être animal et les espèces en danger en limitant

notre exposition aux produits qui y portent préjudice, comme la fourrure, les colorants et les produits chimiques utilisés par l'industrie de la fourrure qui génèrent également une pollution environnementale importante. Nous excluons les entreprises avec plus de 10% de leurs revenus dans l'industrie textile (producteurs et distributeurs) qui n'ont pas de politique anti-fourrure ou qui ne confirment pas ne pas être engagées dans une activité utilisant la fourrure.

De plus, en 2025, nous avons décidé de reporter de manière annuelle sur des critères de biodiversité sur les fonds.

IVO Emerging Markets Corporate Debt:

Portfolio	Benchmark	Comparison	Ecosystem Footprint (hectare equivalents)			Exposure to high dependency companies (VOH%)		
Land Use Footprint (hectares)			416	349	-19%	63%	59%	-7%
3,413	2,797	-22%	Impact Ratio: Ecosystem-FP / EcoSignificance-FP (%)			Weighted-Average Dependency (Score 0-1)		
Exposure to investees with KBA or PA overlaps (VOH%)			51%	34%	-52%	0.58	0.57	-2%
75%	69%	-8%	Exposure to 'Sensitive' Locations (VOH %)			Portfolio Ecosystem Services Dependency Level		
Exposure to high priority sector* KBA or PA overlaps (VOH %)			67%	58%	-16%	Medium	Medium	
43%	37%	-17%						

IVO Emerging Markets Corporate Debt Short Duration SRI:

Portfolio	Benchmark	Comparison	Ecosystem Footprint (hectare equivalents)		
Land Use Footprint (hectares)			119	118	-1%
936	948	1%	Impact Ratio: Ecosystem-FP / EcoSignificance-FP (%)		
Exposure to investees with KBA or PA overlaps (VOH%)			54%	34%	-62%
56%	69%	19%	Exposure to 'Sensitive' Locations (VOH %)		
Exposure to high priority sector* KBA or PA overlaps (VOH %)			58%	58%	0%
18%	37%	52%			
Exposure to high dependency companies (VOH%)					
52%	59%	11%			
Weighted-Average Dependency (Score 0-1)					
0.51	0.57	11%			
Portfolio Ecosystem Services Dependency Level					
Medium	Medium				

IVO Global High Yield:

KEY RISK INDICATORS			Ecosystem Footprint (hectare equivalents)			Exposure to high dependency companies (VOH%)		
Portfolio	Benchmark	Comparison	5	11	53%	59%	59%	-1%
Land Use Footprint (hectares)			Impact Ratio: Ecosystem-FP / EcoSignificance-FP (%)			Weighted-Average Dependency (Score 0-1)		
64	85	24%	55%	34%	-63%	0.55	0.57	5%
Exposure to investees with KBA or PA overlaps (VOH%)			Exposure to 'Sensitive' Locations (VOH %)			Portfolio Ecosystem Services Dependency Level		
81%	69%	-18%	76%	58%	-33%	Medium	Medium	
Exposure to high priority sector* KBA or PA overlaps (VOH %)								
56%	37%	-53%						

IVO 2028 :

KEY RISK INDICATORS			Ecosystem Footprint (hectare equivalents)			Exposure to high dependency companies (VOH%)		
Portfolio	Benchmark	Comparison	275	114	-140%	64%	59%	-9%
Land Use Footprint (hectares)			Impact Ratio: Ecosystem-FP / EcoSignificance-FP (%)			Weighted-Average Dependency (Score 0-1)		
2,715	917	-196%	28%	34%	17%	0.59	0.57	-4%
Exposure to investees with KBA or PA overlaps (VOH%)			Exposure to 'Sensitive' Locations (VOH %)			Portfolio Ecosystem Services Dependency Level		
77%	69%	-12%	65%	58%	-13%	Medium	Medium	
Exposure to high priority sector* KBA or PA overlaps (VOH %)								
42%	37%	-15%						

IVO IG 2030 :

KEY RISK INDICATORS		
Portfolio	Benchmark	Comparison
Land Use Footprint (hectares)		
313	553	43%
Exposure to investees with KBA or PA overlaps (VOH%)		
86%	69%	-25%
Exposure to high priority sector* KBA or PA overlaps (VOH)		
50%	37%	-36%

Ecosystem Footprint (hectare equivalents)		
29	69	57%
Impact Ratio: Ecosystem-FP / EcoSignificance-FP (%)		
33%	34%	2%
Exposure to 'Sensitive' Locations (VOH %)		
63%	58%	-10%

Exposure to high dependency companies (VOH%)		
56%	59%	4%
Weighted-Average Dependency (Score 0-1)		
0.54	0.57	6%
Portfolio Ecosystem Services Dependency Level		
Medium	Medium	

IVO Euro Flexible Short Duration SRI :

KEY RISK INDICATORS		
Portfolio	Benchmark	Comparison
Land Use Footprint (hectares)		
2	227	99%
Exposure to investees with KBA or PA overlaps (VOH%)		
83%	69%	-21%
Exposure to high priority sector* KBA or PA overlaps (VOH)		
23%	37%	38%

Ecosystem Footprint (hectare equivalents)		
0	28	99%
Impact Ratio: Ecosystem-FP / EcoSignificance-FP (%)		
57%	34%	-70%
Exposure to 'Sensitive' Locations (VOH %)		
50%	58%	13%

Exposure to high dependency companies (VOH%)		
41%	59%	30%
Weighted-Average Dependency (Score 0-1)		
0.51	0.57	10%
Portfolio Ecosystem Services Dependency Level		
Medium	Medium	

IVO Euro High Yield :

KEY RISK INDICATORS		
Portfolio	Benchmark	Comparison
Land Use Footprint (hectares)		
1	33	97%
Exposure to investees with KBA or PA overlaps (VOH%)		
89%	69%	-29%
Exposure to high priority sector* KBA or PA overlaps (VOH)		
42%	37%	-14%

Ecosystem Footprint (hectare equivalents)		
0	4	97%
Impact Ratio: Ecosystem-FP / EcoSignificance-FP (%)		
60%	34%	-77%
Exposure to 'Sensitive' Locations (VOH %)		
54%	58%	6%

Exposure to high dependency companies (VOH%)		
48%	59%	18%
Weighted-Average Dependency (Score 0-1)		
0.49	0.57	14%
Portfolio Ecosystem Services Dependency Level		
Medium	Medium	

H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

Après avoir déterminé la qualité ESG d'un émetteur et son niveau de recommandation sur notre échelle de matérialité ESG interne, nous intégrons ces éléments à notre processus d'investissement.

a. Impact sur le taux de rendement exigé

Afin de compléter la collecte de données ESG et notre analyse interne, nous prenons la décision d'ajuster le taux de rendement que nous exigeons d'une société si le risque associé à la gestion de ses problématiques ESG matérielles est élevé. Nous comparons pour cela l'écart de taux de rendement de l'obligation aux écarts de taux moyens des obligations d'un univers défini ayant la même notation (moyenne Standard & Poors, Moody's et Fitch). Lorsque nous identifions un risque ESG matériel significatif, nous exigeons un rendement à minima supérieur de 15 à 30% à la moyenne du même univers de notation. Nous nous assurons ainsi que nos clients perçoivent une rémunération adéquate au risque ESG que nous tolérons au sein de nos portefeuilles.

Le taux de rendement est l'un des facteurs déterminants de notre décision et de notre suivi d'investissement au quotidien. Par conséquent, y intégrer des facteurs ESG a un réel impact sur notre politique d'investissement et nous pousse à des débats plus approfondis en la matière.

Nous utilisons la table suivante pour déterminer les écarts de taux de rendement moyens (valeurs dynamiques données à titre indicatif). Nous nous appuyons principalement sur les données JP Morgan

accessibles sur Bloomberg. Nous avons choisi de comparer les sociétés à l'indice du CEMBI BROAD Diversified, qui regroupe les sociétés Investment Grade, BB, B, CCC et CC des régions d'Afrique, Asie, Moyen-Orient, Europe et Amérique Latine.

b. Due Diligence ESG

Les risques associés à l'environnement, la société et la gouvernance impactent nos décisions d'investissement en fonction du niveau de recommandation défini par notre analyse interne. Cette dernière étape détermine si l'émetteur évalué répond aux exigences d'IVO Capital Partners en termes de qualité ESG, condition préalable à tous nos investissements. Lors du comité d'investissement, réuni une à deux fois par semaine, la décision d'investissement est prise collégialement en tenant compte du flag ESG comme suivant :

- Green flag

o A, B, C ou D – Ces sociétés peuvent faire l'objet d'un investissement.

- Orange flag

o A ou B – Ces sociétés peuvent faire l'objet d'un investissement si elles justifient d'un écart de taux de rendement au moins supérieur de 15% à l'écart de taux moyen à même notation.

o C ou D – Ces sociétés peuvent faire l'objet d'un investissement si elles justifient d'un écart de taux de rendement au moins supérieur de 30% à l'écart de taux moyen à même notation.

Red flag

o A, B, C ou D – Ces sociétés peuvent faire l'objet d'un investissement si elles justifient d'un écart de taux de rendement au moins supérieur de 30% à l'écart de taux moyen à même notation.

- Black flag o A, B, C ou D – Ces sociétés sont exclues de notre univers d'investissement quel que soit leur classement.

Dans certains cas, l'exigence de réactivité ne nous permet pas d'effectuer l'analyse ESG complémentaire avant de passer un ordre d'achat. Nous considérons alors que le gérant peut investir s'il a obtenu l'aval du comité d'investissement et une pré-validation ESG positive auparavant. Dans ces cas-là, l'objectif de la pré-validation est d'éviter d'investir dans des émetteurs qui recevraient un black flag lors de l'analyse ESG complémentaire. Une fois l'analyse ESG complémentaire effectuée, l'émetteur se voit attribuer un flag et nous ajustons la position en fonction de la recommandation de notre analyste. Cette analyse ESG interne détaillée peut ainsi aboutir à un désinvestissement si le risque est trop important.

c. Approche "Best-in-Universe" pour les fonds à vocation ESG

Dans une démarche d'amélioration continue, nous souhaitons mettre en place une approche d'investissement responsable plus exigeante sur certains de nos fonds. En plus des exclusions sectorielles et de notre méthodologie d'intégration ESG, nous appliquons alors un filtre d'exclusion supplémentaire. Ce screening concerne pour l'instant le fonds IVO Emerging Markets Corporate Debt Short Duration SRI.

Dans une démarche d'amélioration continue, nous souhaitons mettre en place une approche d'investissement responsable plus exigeante sur certains de nos fonds. En plus des exclusions sectorielles et de notre méthodologie d'intégration ESG, nous appliquons alors un filtre d'exclusion supplémentaire.

Ce screening concerne pour l’instant le fonds IVO Emerging Markets Corporate Debt Short Duration SRI. Nous avons choisi une approche Best-in-Universe afin de privilégier les acteurs faisant preuve d’innovation et d’adaptation face aux problématiques ESG. Ainsi, nous excluons les émetteurs dont la qualité ESG est inférieure à au moins 70 % des émetteurs de l’univers d’investissement. L’univers d’investissement correspond à l’univers investissable des obligations émergentes en devises dures. IVO Capital Partners calcule le classement des performances ESG des entreprises à partir de cet univers d’investissement et des notes Sustainalytics.

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Nom du fonds	Encours au 31/12/2025	% des encours totaux	Article 8	Article 9
IVO Emerging Markets Corporate Debt	1120,6 M€	49%	x	-
IVO Emerging Markets Corporate Debt Short Duration SRI	306,4 M€	13%	x	-
IVO Global High Yield	33,7 M€	1%	x	-
IVO 2028	236,4 M€	10%	x	-
IVO IG 2030	152,8 M€	7%	x	-
IVO Euro Flexible SD SRI	63,2 M€	3%	x	-
IVO Euro High Yield	8,2 M€	0%	x	-
Total	1921,3 M€	84%		

J. Déclaration sur les PAI

IVO Capital Partners ne prend pas en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au niveau de la société de gestion.

IVO Capital Partners prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans ces décisions d’investissements de ses 7 fonds obligataires : IVO Emerging Markets Corporate Debt, IVO Emerging Markets Corporate Debt Short Duration SRI, IVO Global Opportunities UCITS, IVO IG2030, IVO 2028, 7 IVO Euro High Yield et IVO Euro Flexible Short Duration SRI et publie un rapport sur leur page respective.